



Conseil économique et social

Distr. générale
29 septembre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Neuvième session

Genève, 12 décembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 12 décembre 2016 à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail – Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail assortie de recommandations :

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039) une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.



- a) Première partie du rapport final ;
 - b) Deuxième partie du rapport final.
3. Questions diverses.
4. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts (GE.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/20.

2. Programme de travail – Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail assortie de recommandations

Le GE.1 devra examiner et approuver son rapport final. Celui-ci se compose de deux parties. La première partie décrit et évalue les principaux éléments responsables de l'insécurité aux passages à niveau dans les domaines suivants : infrastructure, législation nationale, comportement des usagers, gestion, et mesures éducatives et coercitives. La deuxième partie comprend une stratégie d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau et un plan d'action.

La version actuelle du rapport a été élaborée par le Groupe de rédaction du rapport avec l'aide du secrétariat. Le Groupe de rédaction s'est réuni à Genève les 15 et 16 septembre 2016.

a) Première partie du rapport final

Le GE.1 examinera la première partie du rapport chapitre par chapitre en accordant une attention particulière aux conclusions et recommandations de chacun des chapitres. Le GE.1 souhaitera peut-être déterminer s'il convient d'ajouter d'autres recommandations.

Chapitres de la première partie du rapport :

- a) Le niveau de sécurité aux passages à niveau dans les pays membres de la CEE et quelques autres ;
- b) Des données concernant la sécurité aux passages à niveau dans les pays membres de la CEE et quelques autres ;
- c) L'évaluation du coût des accidents aux passages à niveau dans les pays membres de la CEE et quelques autres ;
- d) La législation en vigueur dans les pays de la CEE et quelques autres pour assurer la sécurité aux passages à niveau ;
- e) L'utilisation de techniques de gestion, notamment de gestion du risque, par les pays de la CEE et quelques autres pour prévenir l'insécurité aux passages à niveau ;
- f) L'application de la loi par les pays membres de la CEE et quelques autres pour prévenir l'insécurité aux passages à niveau ;

g) Les mesures éducatives prises dans les pays membres de la CEE et quelques autres pour prévenir l'insécurité aux passages à niveau ;

h) L'analyse des facteurs humains qui préviennent l'insécurité aux passages à niveau dans les pays membres de la CEE et quelques autres ;

i) Les infrastructures et technologies utilisées dans les pays membres de la CEE et quelques autres pour prévenir l'insécurité aux passages à niveau.

Documents : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/2016/2 (contient les points a) à e))
ECE/TRANS/WP.1/GE.1/2016/3 (contient les points f) à i)).

b) Deuxième partie du rapport final

Le GE.1 examinera la deuxième partie du rapport.

Le GE.1 sera invité à approuver le rapport final qui sera soumis à son organe de tutelle – le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières – pour examen et éventuelle adoption.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/2016/4.

3. Questions diverses

Le GE.1 souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

4. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa neuvième session.
